

Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte STEINMETZ - Maire

Convocation en date du 3 juillet 2020

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Mme Brigitte STEINMETZ - Maire, M. Patrice NONNENMACHER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Louis FUHRMANN - Adjoint, Mme Vanessa ANTONI, M. Bernard OHLMANN, Mme Sevinc LOPEZ, M. Nicolas UNDREINER, Mme Sylvie HINCKER, M. Mattieu JUNG, M. Eric WOLFF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Fabien SCHOENFELDER qui a donné procuration de vote à M. Patrice NONNENMACHER, Mme Delphine FERNBACH qui a donné procuration de vote à Mme Marie-Claire GERARD, M. Fernand VIERLING, qui a donné procuration de vote à M. Eric WOLFF, Mme Sylvie PETER qui a donné procuration de vote à Mme Brigitte STEINMETZ.

Ordre du jour :

01 - Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Madame le Maire salue les conseillers municipaux.

1. Mise en place du bureau électoral

Mme Brigitte STEINMETZ, Maire, a ouvert la séance. Madame Sevinc LOPEZ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : M. Louis FUHRMANN, Mme Marie-Claire GERARD, Mme Vanessa ANTONI et M. Matthieu JUNG.

2. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

3. Déroulement du scrutin

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Election des délégués et des suppléants

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :	15
Nom de la liste ou du candidat tête de liste :	Brigitte STEINMETZ
Suffrages obtenus :	15
Nombre de délégués obtenus :	03
Nombre de suppléants obtenus :	03

5. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués : Brigitte STEINMETZ, Patrice NONNENMACHER et Marie-Claire GERARD
et suppléants : Louis FUHRMANN, Vanessa ANTONI et Bernard OHLMANN.

Fait à Niederschaeffolsheim, le 22 juillet 2020

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Brigitte Steinmetz

